

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	12

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 21 mars 2024

Date de la convocation
15.03.2024
Date d'affichage
15.03.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à 20 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER Marie, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, M. SÉRAPHIN Gilles, Mme PEREIRA Jocelyne.

A été nommé secrétaire de séance : M. GIRAT Martin

Délibération n° 2024.019

Objet de la délibération

**VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE
TOURISME**

Considérant la présentation des résultats de l'exercice 2023 en séance ;

Considérant qu'il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion du budget annexe Tourisme dressé par le Comptable public qui statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire, étant entendu qu'il doit être voté préalablement au compte administratif du même budget ;

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	15 932,68	78 078,87	94 011,55
Titres de recette émis (b)	17 157,86	34 083,85	51 241,71
Réductions de titres (c)		5 363,97	5 363,97
Recettes nettes (d = b - c)	17 157,86	28 719,88	45 877,74
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	15 932,68	78 078,87	94 011,55
Mandats émis (f)	3 676,81	30 865,14	34 541,95
Annulations de mandats (g)	1 225,63	101,05	1 326,68
Depenses nettes (h = f - g)	2 451,18	30 764,09	33 215,27
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	14 706,68		12 662,47
(h - d) Déficit		2 044,21	

Aussi,

Vu le compte de gestion dressé par le comptable public pour le budget annexe Tourisme, joint en annexe ;

Considérant que le compte de gestion 2023 est conforme au compte administratif de ce même exercice ;

Vu le visa préalable de la commission « Administration générale, finances, affaires juridiques, ressources humaines et communication » du 14 mars 2024 ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 dressé par le comptable public pour le budget annexe Tourisme ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches pour signer et valider le compte de gestion du budget annexe Tourisme pour l'exercice 2023 ;

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le Maire

Simon BÉRENS-BETTEX



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.